

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 10-2026

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 216'000.- TTC pour l'achat de véhicules destinés au service de la Voirie

Rapport de la Commission des Finances

Madame la Présidente,
Monsieur le Vice-président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, chargée d'étudier le préavis municipal n° 10-2026 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 216'000.- TTC pour l'achat de véhicules destinés au service de la Voirie, s'est réunie afin d'examiner les aspects financiers de cette proposition.

Le présent préavis prévoit le remplacement des deux tracteurs actuellement utilisés par le service de la Voirie. Le premier, âgé de 17 ans, présente des signes importants de vétusté ainsi que plusieurs problèmes mécaniques susceptibles de compromettre sa fiabilité. Le second doit être remplacé par un véhicule plus polyvalent et mieux adapté à l'évolution des besoins communaux.

La Municipalité propose ainsi l'acquisition d'un tracteur Deutz 6135C TTV, destiné notamment aux travaux de déneigement, de salage, de fauche et d'entretien des routes, ainsi que d'un chargeur à bras télescopique Magni TH 3.5.9. Ce dernier permettra d'effectuer des travaux variés comme cités dans le préavis.

Le montant total des acquisitions s'élève à CHF 215'396.- TTC, après prise en compte des rabais négociés et de la reprise des deux véhicules actuels pour un montant global de CHF 63'000.-. La Municipalité sollicite ainsi un crédit arrondi de CHF 216'000.- TTC.

La Commission constate avec satisfaction que la Municipalité a procédé à une analyse comparative des différentes offres reçues sur la base d'un cahier des charges précis. Les véhicules et leurs équipements ont été sélectionnés en tenant compte des besoins effectifs du service, de leur polyvalence, de leur compatibilité avec le matériel déjà détenu par la Commune et de leur coût global.

Le financement de l'investissement sera assuré, dans la mesure du possible, au moyen des liquidités disponibles. Un emprunt pourra être contracté pour tout ou partie du montant si la situation financière l'exige. L'investissement sera amorti sur une durée de dix ans, conformément aux dispositions applicables aux véhicules.

La Commission relève en outre que ces acquisitions remplacent des véhicules existants et ne devraient dès lors pas engendrer de charges d'exploitation supplémentaires significatives, hormis les charges d'amortissement et les éventuels intérêts liés au financement.

Au regard de la nécessité de garantir la continuité et la qualité des prestations du service de la Voirie, la Commission des finances considère que cet investissement est justifié et financièrement maîtrisé.

La Commission des finances tient également à remercier la Municipalité pour la qualité du travail effectué ainsi que la démarche comparative menée dans le cadre de la sélection des véhicules et des équipements.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances estime que la demande de crédit formulée dans le préavis municipal n° 10-2026 répond aux besoins actuels et futurs du service de la Voirie.

En conséquence, elle recommande au Conseil communal :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acquérir les véhicules destinés au service de la Voirie ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 216'000.- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer et à amortir cet investissement selon les modalités proposées dans le préavis municipal.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 19 juin 2026